L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 22 OCTOBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de santé un restaurant des mieux achalandé. Conditions très avantageuses. Adresse L. F., à ce bureau. 20 oct—

A VENDRE—A bon marché, un beau mu et et un wagon. S'adresser à F. Gross, coin Champs Elysées et Royale. 20 oct 3f

A LOUER.

A VENDRE—Au Stock Landing, un lot de vaches de choix, Jersey, Durham et Devon; quelques unes fraîches laitières, d'autres sur le point de vêler. Quiconque désirerait quelque chose d'extra peut être pourvu par B. F. Bewell, Stock Landing. 19oct—

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne blanche. S'adresser 239 rue Bourbon. 21 oct—3f

ON demande des couturières pour pantalons et paletots. Steinberg & Stern, 45 Decatur. 19 oct—7f

ON demande—Un garçon de théâtre pour l'Opéra français. 13 oct—

CUISINIÈRE.

On demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 1er oct—

ON demande une cuisinière, ne parlant que le Français. S'adresser à la pharmacie, au coin Bolivar et Poydras. 28 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

TROISIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1892—No 5,737—H. Stafford vs. Philip Hahn—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi dirigé dans la susdite affaire par l'Hon. Wm H. Seymour, juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus offrant, JEUDI, 27 octobre 1892, à midi, à mon entrepôt, coin des rues Chestnut et Allx, Cinquième District de cette ville, la propriété ci-après décrite:

Un lot de meubles de ménage saisi sur un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant.

L. C. MURPHY, Constable, 3me Cour de Cité de la Nlle Orléans.

18 oct—18 22 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession du Rév. René Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,773—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Berenant exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 oct—21 25 29

Succession de Ferdinand A. Ermert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,035—Division B—Attendu que Frederick Wm Ermert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ferdinand A. Ermert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 oct—21 25 29

McMillan et Wife et Thomas J. McMillan, individuellement vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,799—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte final présenté par Thomas J. McMillan, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 oct—19 22 28

Succession de Céleste Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,001—Division E—Attendu que Palmire Mericq, veuve de Frank Creost, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Dame Céleste Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

18 oct—18 22 27

Succession de Hugh et Winifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,584—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm McCleskey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 oct—15 18 22

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 oct—13 18 22

Succession de Mme E. B. Kemp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,674—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edgar B Kemp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 oct—15 18 22

Succession de Arthur Gastinel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,656—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Blanche Gastinel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 oct—19 22 28

Succession de Mme Wilhelmina Heile, veuve de Thos Lardner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,829—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Stentz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14 oct—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

Joaquin Sambola vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,736—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules E Livaudais et Joaquin Sambola, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 oct—21 25 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,030—Division D—Geo. W. Howard vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Geo W. Howard soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, Esq. notaire public, à son bureau, dans le Morris Building, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, commençant le LUNDI 7me jour de novembre 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1892.

(Signé) FRED. D. KING,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, maintenant absent sur un congé.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.

21 oct 3 fev 7 nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 34,744—J. C. Fetherst vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J C. Fetherst soit convoquée et tenue pardevant W O. Hart, notaire, de cette ville, commençant le MERCREDI 9 novembre 1892 à 11 heures A. M., pour fixer les termes et conditions pour la vente de la propriété appartenant au failli et située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat.

Nlle-Orléans, 20 septembre 1892.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 OCTOBRE—CLASSE No 350

Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
70	55	49	36	64	44	68	22	7	31	24	—	—	—

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 21 octobre 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOVEMBRE 1892

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000,.....	20,000
1 Lot de..	10,000,.....	10,000
1 Lot de..	5,000,.....	5,000
2 Lots de.	2,500,.....	5,000
5 Lots de.	1,000,.....	5,000
25 Lots de..	300,.....	7,500
100 Lots de..	200,.....	20,000
200 Lots de..	100	20,000
300 Lots de..	60,.....	18,000
500 Lots de..	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de...	60, ...	6,000
100 Lots de...	40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit......	$19,980
999 Lots de	20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5 Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'un lot assuré.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:30am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 35 pm	Vicksburg Ex. 8:30 am
Baton Rouge accommodation 10:00am	Baton Rouge accommodation 3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Ex. ..7:45 am	No 6 Fast Mail. 7:45am
No 7 Coast Acc. 9:05 am	No 4 Fast Ex. .10:55 am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc. 3:30 pm
No 5 Fast Mail. 7:20 pm	No 2 Lim. Ex. ..7:35 pm
Exc. dimanche. 9:45pm	Exc. dimanche. 7:55am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1, Fast Mail. 8:10am	No 2, Fast Mail. 8:00pm
No 3, Chic. Lim. 8:00pm	No 4, Chic. Lim 11:30am
No 25, Local Mail and Express.......7:05pm	No 26, Local Mail and Express......7:00am

TEXAS AND PACIFIC.

Cal'fna Ex.....7:00 pm	Cal'fna Ex.....8:15am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St L. Ex...6:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis..... 6:30pm
Local 10:05am	Local............3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Mexico..........7:05pm	Mexico..........8:15am
California Ex. 10:55am	California Ex. ..5:00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 2:50 pm	No 18 Local.....8:45am
No 5 Fast line. 7:00 am	No 6 Fastline. 8:30 pm
	No 2 Limited....8:30pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

No 9..........7:00 pm	No 10..........8:00 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7..........9:20 am	No 8..........4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache...9:25 am	Pte-la-Hache...7:00am
........4:15 pm	............5:00pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach.....7:00am
........4:15 pm	............5:00pm

Dimanche.

Pte la-Hache...9:25 am	Pte-la-Hache...7:15 am
........7:00 pm	............4:00pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach.....5:00am
........7:00pm	............7:15 am
	............5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger..........9:00 am	Alger..........4:30 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger..........5:45 pm	Alger..........8:00 am

Dimanche seulement.

Alger..........7:05 pm	Alger..........8:00 am

Nouvelles Maritimes.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

STORM SIGNALS,

Atlantic and Gulf Coasts of the United States.

The meaning of these signals should be fully understood by masters of vessels, in order that every possible advantage may be taken of a timely warning of approaching storms. The flags are 8 ft. square; pennants, 5 ft. hoist, 12 ft. fly.

These signals are displayed at eighty-two stations of the U. S. Weather Bureau, from Eastport, Maine, to Corpus Christi, Texas. Of these stations the following are supplied with the International Signal Code also, to exchange messages with and in some cases report passing vessels: Nantucket, Vineyard Haven, Woods Holl, Block Island, Cape Henry, Kitty Hawk, Hatteras, Southport, and Jupiter.

NIGHT SIGNALS.

Red light: Easterly winds. White light above a Red light: Westerly winds.

INFORMATION SIGNAL.

A red pennant hoisted alone indicates that the local observer has information regarding a storm of limited area but dangerous for vessels about to sail for certain points: this information will be furnished upon application.

[814.] Florida.—St. Johns river.—Little Marsh Island channel.—Front range light re-established.—Little Marsh Island Channel front range post light, No. 6, on the edge of the marsh at the west side of mouth of Clapboard creek, St. Johns river, Florida, has been rebuilt, and the usual "fixed red" tubular-lantern light has been re-established.

[See Notice to Mariners No 35 (699) of 1892. (N. M. 41, 1892.)

[Notice to Mariners, No. 89, Lighthouse Board, Washington, 1892.]

COAST SURVEY CHARTS.

No 158.

U. S. Lighthouse Board List of Lights on the Atlantic and Gulf Coasts, 1892, No. 697, page 96.

Atlantic Local Coast Pilot, Subdivision 21, page 62.

[815.] Florida.—Indian river.—Alteration in lights.—On or about September 30, 1892, the following changes will be made in the post lights in Indian river, Florida:

Carnet Island post light, No. 32, a "fixed red" tubular-lantern light, will be discontinued.

South Narrows post light, No. 34, will be changed to No. 32.

Tahiti post light, No. 34, a "fixed red" tubular-lantern light, on a cluster of three piles, with a red daymark, will be established at the south end of the canal in Hobe sound, opposite Tahiti.

(N. M. 41, 1892.)

[Notice to Mariners, No. 88, Lighthouse Board, Washington, 1892.]

COAST SURVEY CHARTS.

No. 163.

U. S. Lighthouse Board List of Lights on the Atlantic and Gulf Coasts, 1892, Nos. 714 and 715, page 106.

Atlantic Local Coast Pilot, Subdivision 21, page 69.

By order of the Bureau of Navigation:

RICHARDSON CLOVER, Lieut.-Comdr., U. S. N., Hydrographer.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time Ball) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES, Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

New Chart of the West Indies

The United States Hydrographic Office has just issued a chart of the West Indies, including the Gulf of Mexico, the Caribbean Sea and adjacent coasts of the mainland, which will be highly appreciated by ship-captains navigating those waters. The new chart embodies the results of the most recent surveys, together with the latest information from reliable sources, and has been published by the Hydrographer with the special object of furnishing, clearly and graphically just such information as is required by navigators. This is the first chart, covering both the Gulf of Mexico and the Caribbean Sea, that has been issued in a single sheet, and while on a scale amply large enough for the ordinary purposes of navigation, is still of a convenient size for use on board ship. One of the valuable features of the publication on its face of the results of careful investigations of the Gulf Stream, in the Yucatan Channel and the Straits of Florida; and of the currents outside of the Winward Islands, and through the various passages leading into the Caribbean Sea. Still another new departure in chart-publication is the account given of the seasons, winds and weather of the West Indies, with storm diagrams, concise descriptions of barometric and other indications of approaching hurricanes and brief, plain rules for avoiding their dangers and profiting by their winds. Upon the whole, it is the most valuable chart ever published of the region covered, and redounds to the credit of the Hydrographic Office.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur:

SAMEDI, 22 OCTOBRE 1892.

Greenville—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Donaldsonville—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Sara—WHISPER, à 5 P M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 P M
St-Louis—STATE OF KANSAS, à 5 P M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M

LUNDI, 24 OCTOBRE 1892.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Donaldsonville—MABEL COMEAUX, à 12 M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M
Plaquemine—WAR EAGLE, à 4 P M

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Excelsior, Percy.........parti 19 oct
Steamship El Norte, Hawthorn........parti 22 oct
Steamship Louisiana, Gager..........parti 22 oct
Goëlette Adele Thackara, Bowen...expéd. 16 oct

HARTLEPOOL.

Steamship Gamebeck,...............parti 15 oct

LIVERPOOL.

Steamship Nicaraguan, Winder........parti 17 sept
Steamship Dorian, Wrake.............parti 22 sept
Steamship Wm Cliff, Fost............parti 5 sept
Steamship Explorer, Jones...........parti 26 sept
Steamship Pelleo, Valiant...........parti 1er oct
Steamship Amaranth, Cliff...........parti 4 oct
Steamship Floridian, Wrake..........parti 6 oct
Steamship Yucatan, Highton..........parti 8 oct
Steamship Vesta, Corbishley.........parti 14 oct
Steamship Bernard Hall, Edwards.....parti 15 oct
Steamship Counsellor, Jones.........parti 7 oct
Steamship Northgate, ...parti 14 oct
Steamship Engineer, Wood...........parti 7 oct

LONDRES.

Barque Hans, Dahlberg...............parti 15 oct

SWANSEA.

Steamship Southern, ...parti 4 oct
Steamship Monarch, ...parti 5 oct

SHIELDS, ANG.

Steamship Phyl is, ...parti 29 sept
Steamship Toledo, ...parti 30 sept
Steamship Victory, Rhodes...........parti 5 oct

BARRY.

Steamship Arroyo, ...parti 29 sept
Steamship Benisle, ...parti 26 sept

LIMERICK.

Barque Prestidan, Matson............partie 6 sept

MARSEILLE.

Barque Laura, ...partie 21 mai

HAVRE.

Steamship Marcella, Gueriilon.......parti 5 oct

ANVERS.

Steamship Dupuy de Lome, Dechaille.

Steamship Arroyo, ...parti 2 sept
Steamship ....parti 24 sept

HAMBOURG.

Steamship Hungaria, Wenzel..........parti 15 oct

BREME.

Steamship Moeso, ...parti 13 oct

ST-VINCENT, AT SE VERDE.

Steamship [illegible]...............parti 6 oct

SUNDERLAND.

Steamship Langbank.................parti 16 oct

CARDIFF.

Steamship Abana, ...parti 1er octobre
Steamship Yoruba, ...parti 2 octobre
Steamship Jane Boyle,...............parti 8 oct

PAUILLAC.

Steamship Dupuy de Lome, Dechaille parti 11 sep

CUXHAVEN.

Steamship Imperial Prince, Cox......parti 26 août

PALERME

Steamship Trinacria, Thomson........parti 4 oct

TRIESTE.

Barque Vesuvio, Longobardo.........partie 1er juin

RIO DE JANEIRO

Steamship Queensland, ...parti 27 sept
Barque Bella Tomiagose, Rota........exp. 26 août

VERA CRUZ

Steamship Galicia, Sunderhoff.......parti 15 oct

GENES.

Barque Laura, Gastiliano............partie 29 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. E. Lancaster.

No 32,219—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. A. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, daté et signé dans l'affaire ci dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson. Le lot mesure 29 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Prieur, sur 151 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. R. Legier, Esq., notaire public.

12oct—12 19 26 nov2 9 16

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Nantissement rémunérateur.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Le beau et attrayant cottage double Nos 1,216 et 1,218 rue Magazine.

Aussi: bagues en diamants, bracelets, bijouterie, etc.

In re Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres.

No 36,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 octobre 1892 et signé le 12 octobre 1892 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres, Dossier No 36,795, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 200, borné par les rues Magazine, Valence, Constance et Cadix, et numérotés respectivement Nos 6 et 7; lesdits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, conformément à un plan de John F. Braun, voyer.

Les améliorations consistent d'un joli cottage à double corps de logis, confortable et spacieux. Bâti sur deux lots de terre, ayant toutes les commodités modernes, grande cour, location de choix, ayant une ligne de chars en avant. Des offres répétées de prendre à bail, à raison de $42.50 chaque côté par mois, qui ont été refusées à cause de cette vente projetée.

Aussi, à la même heure et la même place bagues en diamants, bracelets, un assortiment de bijouterie et d'argenterie.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

11 oct—11 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Marigny.

Succession de Mme Rudolph Müller.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MERCREDI 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," maintenant absent en congé, en date du 10 octobre 1892, dans la succession de Mme Rudolph Müller, dossier No 34,796, il sera vendu à l'encan:—

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Sotidelle et Joséphine, mesurant 31' 11" 5"' de face à Marigny sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par le No 296 de la rue Marigny.

Conditions—Comptant. Acte aux frais de l'acquéreur, pardevant J. C. Wenck, notaire. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.

11 oct—11 22 29—nov 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de Maison, Etc.

No 36,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

In re. Willard S. Sibley versus Walter Pond et autres.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue Commune.—MARDI, 25 octobre 1892, à 11 heures A. M., à la résidence, coin Laurel et Bordeaux, en vertu d'un jugement rendu le 4 octobre 1892, et signé le 10 octobre, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., dans l'affaire de Willard S. Sibley versus Walter Pond et autres, Dossier No 36,795, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un assortiment de meubles de maison, etc., d'après un inventaire.

Conditions—Comptant.

11oct—11 22 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété sur la rue Joséphine entre Franklin et Liberté rue à l'arrière étant la rue St-André.

Mme E. Bejesh, Veuve etc., versus Mme Veuve Mary Hogan et Edward Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,944.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre désigné comme lot No 2, dans l'ilet No 255 borné par les rues Liberté (anciennement Ellen), Joséphine, Franklin (anciennement Fulton) et St André (anciennement Canal Gormley) sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, en date du 13me jour de mars 1848, le dit lot mesure 30 pieds de face sur la rue Joséphine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et touchant au lot No 1 qui forme l'encoignure des rues Joséphine et Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 oct—22 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. W. Flanders versus T. B. Caenasso, Mme Margaret Caenasso et Mlle Annie Meltzier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,267—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mademoiselle Annie Meltzier, défendante, à la succession de son père défunt John Meltzier, et particulièrement tous les droits, titres et intérêts de la dite défendante sur la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et appartenant, situé dans le Faubourg Saulet, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Hercules, maintenant Remparts, Clio et Grand, maintenant Franklin, et désigné comme lot numéro trois, sur un plan portant la date du 23 juillet 1838, dont une copie exacte est annexée à un acte passé pardevant David S. McCay, ex-notaire public en cette ville, le 25 novembre 1839; le dit lot mesure vingt-huit pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre-vingt-onze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin Palmer vs Edward C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 36,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 14 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain emplacement ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, Prytanée, Pleasant et St-Charles, le dit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmonie et Prytanée et mesure cinquante pieds de face à la rue Prytanée sur cent quarante pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B, sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, le 5 février 1868, étant la même propriété que le dit Palmer a acquis de Mme L. C. D. Hennessy, par acte passé pardevant W. W. Howe, notaire en cette ville, le 24 décembre 1888, enregistré au bureau des transferts, livre 98, folio 181.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

12 oct—12 19 26—nov 2 9 14

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles de ménage.

Ameublements de Mallard et autres des premières fabriques.

TRUMEAUX ET MIROIRS.

CHEVAL ET BUGGY.

SUCCESSION DE LIZZIE RIVERS.

No 36,958.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—LUNDI, 31 octobre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour Division E, en date du 13 octobre 1892, dans l'affaire ci dessus intitulée, les effets ci-après décrits, sur les lieux 177 rue Ste-Anne, entre Remparts et St-Claude:

Beaux ameublements de salon et de chambre à coucher, ameublement de chambre à coucher en acajou venant de chez Mallard, 1 Trumeau et Miroirs, ameublement de salle à manger et meubles de cuisine, literie, couvertures, articles personnels et bijoux, cheval, buggy et harnais.

Conditions—Comptant avant livraison.

29 oct—20 21 30 31

Vente pour effectuer un partage

Charmante résidence cottage,

No 357 rue Marais, coin Nord Ouest de la rue Colombus, et 60 rue Colombus.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

1° Une jolie résidence cottage en bois à un étage, No 357 rue Marais, coint nord-ouest de la rue Colombus, ilet borné par les rues Villeré et Kerlerec; la bâtisse est élevée de terre et ayant corridor, galerie, six chambres, office, hangar pour charbon et pour lavage, cave, gaz et cour pavée. Terrain 29x92 pieds. Louée à raison de $25 par an et payable mensuellement.

2° Une agréable résidence-cottage en bois à un étage adjacente, No 60 rue Colombus, ayant cinq chambres, hangar, cave, cour pavée et gaz; terrain 56x31 pieds; louée pour $180 par an, payable mensuellement. Ce cottage récemment bâti, est en bon état et à deux îlets de la rue Esplanade, dans un voisinage des plus jolis, est situé de façon à se louer à des bons locataires. Bois pour placement ou pour résidence, il mérite une inspection. Cartes nécessaires pour inspecter, à partir de 3 à 5 heures P. M.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un an à un et deux ans, au gré de l'acquéreur, divisé en billets pour satisfaire le vendeur et garantis par privilège et hypothèque du vendeur, portant intérêt 7 pour cent par an à partir du jour de la vente. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant du crédit et la police transférée, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès avec la clause de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles; les taxes sont payées jusqu'en 1892. L'acquéreur aura droit sur le loyer à partir du 1er novembre 1892. 10 pour cent comptant seront requis sur le montant du prix au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 oct—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Bonnes Propriétés commerciales

—ET DE—

COTTAGES.

Magasin en bois à deux étages,

Nos 209 et 211 Sud Remparts, entre Lafayette et Girod.

—ET—

Cottage double en bois, Nos 330 et 332 rue Calliope, entre Liberté et Howard.

Alice J. Clobecy vs. William P. Clobecy et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 36,117.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 9 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, rendu et signé le 30 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° L'excellent emplacement commercial consistant du magasin en bois à deux étages Nos 209 et 211 rue Sud Remparts, Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par Sud Remparts, Dryades, Lafayette et Girod ayant magasin au rez-de-chaussée et 14 chambres dans le haut et un deuxième étage. Le lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 3/4 de face à la rue Sud Remparts sur 96 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles suivant un plan fait par Mondelli, architecte, le 12 mai 1837, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, le 24 mai 1837. C'est à un ilet au dessus du Marché Poydras et du grand commerce qui y est concentré et sur la ligne d'un grand commerce les rendant un nantissement qui paiera un bon produit.

2° Le double cottage en bois à un étage, Nos 330 et 332 rue Calliope, ayant 3 chambres, cuisine citerne de chaque côté, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Clio Liberté et Howard. Le lot de terre mesure, au pied américain 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur 159 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur. Dans une localité très peuplée assure une occupation constante et fait un nantissement qui paye bien.

3° Un certain lot triangulaire, dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato Prieur et Johnson, d'après un plan de A. S. Phelps, voyer, du 5 février 1848, déposé en l'étude de R J. Kerr, ancien notaire et mesure 19 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Prieur, sur 106 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et 98 pieds, 11 pouces plus ou moins de profondeur et de façade à la rue Clio et formant l'encoignure des rues Clio et Prieur.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à 1 et deux ans de crédit, par des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets; les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteur des billets et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1892. Entre du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 9

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de comptes ouverts.

Succession de George H. Kleiner, décédé.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 26 OCTOBRE 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 12 octobre 1892, Dossier No 36,500, pour le compte de la succession de George H. Kleinert, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de comptes ouverts dûs à la succession susdite d'après la liste entre les mains de l'administratrice.

Conditions—Comptant sur les lieux.

14 oct—14 16 19 23 à date

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC.

Henry & Brown vs Leurs Créanciers.

No 31,031—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Propriété Commerciale de Choix, Sur les rues St Joseph, Fulton et S. Peters.

Le Bail de Deux Lots de Terre

Avec une Bâtisse en Fer Tuyauté (Corrugated) à Deux Etages,

Faisant face aux rues Fulton, North Market et South Peters.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.—Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 septembre 1892, dans l'affaire d'insolvabilité de W. G. Henry & H. T. Brown, individuellement et comme membres de la raison sociale de Henry & Brown, sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Cette Propriété Commerciale de valeur ayant une façade sur chacune des rues Fulton, St-Joseph et South Peters faisant face à la ligne de chemin de fer du Illinois Central R. R., près du Belt R. R. et décrite comme étant un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée (ou South Peters), St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par J. A. Bard, voyer, lequel dit lot mesure 24 pieds et 7 lignes de façade sur la rue Nouvelle Levée sur la même façade sur la rue Fulton et sur 127 pieds et 1 pouce de profondeur et face à la rue St-Joseph et 127 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2° Le Droit, Titre et Intérêt dans et à un bail de $30 par mois accordé par Mme Marie Rose Gene à William G. Henry, daté le 13 août 1884 pour le terme de dix ans commençant le 1er septembre 1884, et finissant le 31 août 1894, de deux lots de terre formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée, North Market et Fulton, et désignés dans le dit bail, l'acquéreur ayant droit aux améliorations érigées sur les dits lots par le locataire [illegible] conditions. Copie du dit bail est enregistrée au bureau de l'encanteur et est ouverte à l'inspection.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire public. Les acquéreurs seront requis de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS DÉSIRABLES ET ATTRAYANTES

Comme Placement d'Argent

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT

—A—

L'ENCAN.

Titres Parfaits.

SUCCESSION DE

Vve J. Schweitzer.

VENTE EN PARTAGE.

No 35,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur, — Bureau, 31 rue Carondelet—MERCREDI, 26 OCTOBRE 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, en date du et signé le 16 septembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci après décrites, savoir:

1. LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 249 RUE ROYALE.

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale Chartres, Ursulines et St Philippe, mesurant 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière, et une profondeur, sur chaque ligne latérale, de 127 pieds 11 pouces, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 249 de la rue Royale. Dessus s'élève une bâtisse en briques à trois étages, ornée d'une large verandah. Il y a environ 30 chambres en tout, cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $71 par mois.

2. VASTES BATISSES DOUBLES A DEUX ETAGES EN BRIQUES AVEC MANSARDES, Nos 22 et 24 RUE D'ORLEANS.

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, dans le carré d'ilet borné par les rues Orléans Royale, St-Pierre et Bourbon, sur un plan de Trastour, en date du 1er février 1844, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire. Les quels terrains se touchent et mesurent comme suit: Terrain No 1, 29 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 92 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 2, 32 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 76 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à deux étages en briques, avec mansardes; elle a 32 chambres, cour et trottoir pavés en Schillinger. 2 citernes, hydrant, etc. Loué $67 par mois.

3. DÉSIRABLE MAGASIN EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES AVEC MAISON DE RÉSIDENCE, No 189 1/2, RUE ROYALE.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'ilet No 58, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur un plan de Arthur de Armas, en date du 29 juin 1885. Ledit terrain mesure 14 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Royale sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages occupée comme magasin et maison de résidence. Il y a 9 chambres, corridors, etc., cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $25 50 par mois.

4. MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE DOUBLE EN BRIQUES, COUVERTS EN ARDOISES, Nos 46 et 46 1/2 RUE STE-ANNE.

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros 46 et 46 1/2 de la rue Ste-Anne) situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans le carré d'ilet borné par les rues Ste-Anne, Chartres, Royale et l'Allée Ste-Antoine. Ledit terrain mesure 27 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 78 pieds, 8 pouces du côté de la rue Royale et 78 pieds, 6 pouces du côté de la rue de Chartres, et 27 pieds de largeur à l'arrière. Les améliorations comprennent un magasin et maison de résidence doubles à deux étages en briques couverts en ardoises. La maison de résidence a de chaque côté 6 chambres, verandah, corridor, citerne, hydrant, allée, etc., contigus aux cours, dans le voisinage du marché français, etc. Loué $40 par mois.

5. RESIDENCE DE CHOIX EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 20 RUE D'ORLEANS.

Un certain lot de terre avec les édifices qui s'y trouvent, connu comme le No 20 rue d'Orléans, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Royale et Bourbon mesurant, au pied américain, 25 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 88 pieds 6 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, une verandah en fer ouvragé, et comprenant en tout 11 chambres, avec bains, etc., cour pavée, citerne, hydrant, etc. Loué $31 par mois.

6. L'EDIFICE EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERT EN ARDOISES, No 19 ALLEE D'ORLEANS, DERRIERE LA CATHEDRALE ET FAISANT FACE A LA PLACE ST-ANTOINE.

Un lot de terre, avec les édifices qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 10, dans l'ilet borné par les rues Royale et St Pierre, Exchange Alley et Allée d'Orléans, mesurant (le dit lot) 17 pieds 11 pouces de face à l'Allée d'Orléans sur 50 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur Exchange Alley, borné dans le fond par une ligne partant d'Exchange Alley et mesurant sur une ligne partant d'Exchange Alley et parallèle à l'Allée d'Orléans, 23 pieds 4 pouces, la quelle ligne se prolonge diagonalement sur l'Allée d'Orléans, et mesure en outre 11 pieds 11 pouces à ce point sur une ligne parallèle à Exchange Alley, 10 pieds 10 pouces de ce point, la portion forme à le fond du dit lot forme un angle droit, 17 pieds 2 pouces 2 lignes à une ligne parallèle à Exchange Alley mesurant 34 pieds 7 pouces 4 lignes face au dit lot à l'Allée d'Orléans, portant le No 19 Allée d'Orléans.

Les améliorations consistent en un édifice en briques, à trois étages, couvert en ardoises, ayant 11 chambres, un vestibule, avec balcons et galeries, citernes, etc. trottoir pavé. Loué $27 par mois.

7. EDIFICE A DOUBLE CORPS DE LOGIS, A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE, COUVERT EN ARDOISES, Nos 211 ET 211 1/2 RUE ST-PIERRE.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 211 rue St Pierre, dans le Deuxième District de cette ville, formant partie d'un lot de terre désigné par le No 56, dans l'ilet borné par les rues Orléans St Pierre, Marais et Villé, à laquelle portion de terre mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue St Pierre sur environ 53 pieds 9 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, ayant de chaque côté 6 chambres, avec hydrant, etc. Loué à raison de $24 par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus, au choix des acquéreurs, comptant; le reste, s'il y a une balance, à un crédit d'un et de deux ans en billets des acquéreurs respectifs, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à échéance, garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété par vendue. Les notes de vente contiendront la clause habituelle de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrement du montant des dits billets, transfert de la police d'assurance, le pacte de non aliénance, et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication, et devront déposer 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

25sept—24—2 9 16 19 oct à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une belle maison de résidence en briques, avec magasin au rez-de-chaussée, No 208 rue Royale, coin Dumaine.

Royal T. Store.

Succession d'Edouard A. Langevin, No 36,157, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Adèle Langevin, No 36,158.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. O. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King dans l'affaire de la succession d'Edouard A. Langevin, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D King, juge de la dite cour, en congé en date du 2 septembre 1892, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Adèle Langevin, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 16 septembre 1892, pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu:

La vaste maison de résidence en briques, à trois étages avec magasin au rez de chaussée, portant le No 208 de la rue Royale, au coin de la rue Dumaine, (dans le carré d'ilet borné par les rues Chartres et St-Philippe) ayant de grandes salons, salle à manger, 8 chambres à coucher, corridor, cuisine, une chambre à bain, grande cour pavée en dalles—le terrain mesure 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de face rue Royale, sur une profondeur et façade rue Dumaine, de 90 pieds 1 pouce, 4 lignes; et 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de largeur à l'arrière [illegible] faisant face à une allée commune de 4 pieds, 2 pouces, 4 lignes de largeur envers rue Dumaine, pour lequel [illegible] [illegible]

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches, mulets, poules, bois, etc. chariots, meubles etc, etc.

Succession d'Alexandre Gollé

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, Encanteur—Bureau: No 156 rue Commune—LUNDI, 31 octobre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu, au local coin Remparts et Caffin's Line, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 19 octobre 1892, pour le compte de la dite succession:

463 chassis de jardin.
1 mulet, 1 charrette à deux roues.
1 vache, 1 charrette à ressorts.
44 poules, 5 oies.
Bois, meubles, vêtements, etc.

Conditions—Comptant à la vente.

20oct—20 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le premier district.

Succession de Veuve E. P. Boutté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,253.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur. — Bureau, No 156 rue de la Commune—MERCREDI 2 novembre 1892 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre 1892, amendant un ordre rendu et signé le 15 septembre 1892, dans la succession ci-dessus mentionnée la propriété ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 18, dans l'ilet borné par les rues Galvez Palmyre, Miro et Gasquet, mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur et façade de 118 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des rues Galvez et Palmyre.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19 dans le même ilet et district que la propriété décrite ci dessus, contigu à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 118 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simons, N. P., aux frais des acquéreurs.

2 oct—2 5 12 19 26—nov 2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

70 Actions de la Louisiana Electric Light Company.

SUCCESSION JOHN HENRY.

No 34 646—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—MERCREDI, 2 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus, les valeurs ci-après décrites, à savoir:

Soixante-dix [70] actions du fonds capital de la Louisiana Electric Light Company de la Nouvelle-Orléans, Lne.

Conditions—Comptant avant le transfert.

19 oct—19 23 26 29 à date

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BESTIAUX PUR SANG.

Succession de Pierre Lannes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 36,683.

IL sera vendu, le VENDREDI, 28 octobre 1892, à midi, à l'écurie Leonard, rue Baronne, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, daté le 7 octobre 1892, pour le compte de la susdite succession, à savoir:

Un étalon noir, "Fred".
Une jument robe brune, "Miss".
Une jument robe brune, "Laura".
Un poulain robe brune, 3 mois.
Un âne.
Un mulet.
Deux vaches.
Un veau.
Un wagon à quatre roues.
Un sulky.
Un tandem presque neuf.

Amples détails donnés à la vente. Les bestiaux peuvent être vus au coin des rues Orange et Rochebleve, jusqu'au jour de la vente.

Conditions—Comptant.

JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.

15 oct—15 22 27 28

Succession de Charles Benjamin Buddecke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,036—Division E—Attendu que Charles E. Rice a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Benjamin Buddecke décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 oct—20 25 29

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Bouvilière.
8 Carondelet et Haitiens.
9 Prytanée et Bouvilière.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Celeste.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebleve.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Esplanade et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Bagatelle.
414 Pauline et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
513 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'assurance mutuelle

DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL,

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie........	$123,094 46	
Sur risques maritimes........	2,507 35	
Sur risques de rivières........	1,961 01	
Total.........		$127,562 82
Moins,—Primes non acquises........		40,130 00
		$86,382 82
Ajouter: Compte d'intérêts........	$3,085 26	
Compte de loyer........	$7,558 75—	$11,364 01
		$99,846 83
Pertes payées:		
Sur risques de feu....	$60,288 79	
Sur risques maritimes	313 56	
Sur risques de rivières....	305 36	
Pertes totales....	$61,307 75	
Primes rendues.....	$4,772 72	
Réassurances.....	2,841 85	
Dépenses	13,930 00	
Taxes.....	2,189 81	
Honoraires d'avocat....	240 00	
Compte de courtage..	1,793 11—27,877 49—	89 785 24
		$061 59

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Billets recevables........	$96,064 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux........	17,773 64
Primes en cours de collection........	15,273 92
Propriétés foncières.	174,487 00
Argent comptant...	22,973 36
Certificats d'Obligations de ville, (valeur du marché)........	22,925 00
Actions de banques (valeur du marché)........	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)........	6,260 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)........	9,977 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)........	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)........	1,300 00
Bons à primes (valeur du marché)........	3,950 00
Avances sur l'habitation Ouvrier........	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau........	3,000 00
Jugements........	600 00
	$390,798 87

L'exposé ci dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	John M. Baldwin
Aristide Hopkins,	W. H. Bofinger,
Jos. A. Shakspeare,	Jayme Mool,
Henry C. Ramsey,	Paul Capdevielle,
H. W. Smith,	J. S. Zacharie,
	A. Ziegen.

16juin—1 m

BANQUES.

Etat de Situation

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes..................	$1,197,082 66
Surtirages, garantis et non garantis........	132,318 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........	50,000 00
Actions, sécurités, etc........	319,397 22
Dû par des agents de réserve approuvés........	202,255 11
Dû par d'autres banques nationales........	40,665 68
Dû par des banques d'Etat et banquiers........	36,896 78
Maison de banque, meubles et installations........	112,500 00
Dépenses courantes et taxes payées........	14,618 41
Primes sur les bons des Etats-Unis........	8,500 00
Echanges pour le Comptoir d'Echange........	$11,921 40
Billets d'autres banques........	10,135 00
Papier fractionnel courant, nickels, et cents........	309 77
Espèces........	66,101 50
Billets légal tender........	51,342 00— 238,708 67
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation........	2,250 00
Total........	$2,473,154 55

PASSIF.

Fonds capital payé........	$600,000 00
Fonds de surplus........	125,000 00
Profits non divisés........	55,660 33
Billets de banques nationales en circulation........	45,000 00
Dividendes non payés........	6,017 19
Dépôts individuels sujets à des chèques........	$1,062,972 13
Certificats de demande de dépôt........	6,428 00
Chèques certifiés........	100 00
Dû à d'autres banques nationales........	64,094 00
Dû à des banques d'Etat et banquiers et banquiers étrangers........	388,782 31— 1,604,277 06
Notes et billets ré-escomptés........	50,000 00
Total........	$2,473,154 55

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, A. LABARTHE, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau qui précède est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.

A. LABARTHE, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi, ce 5me jour d'octobre, 1892.

N. B. TRIST, Notaire.

Correct—Attesté:

JONAS H. LEVY,
S. CHALARON,
JULES A. BLANC, Directeurs.

7oct—1 f

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes........	$2,279,858 87
Surtirages, garantis et non garantis........	67,987 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........	50,000 00
Bons des Etats-Unis en main........	1,000 00
Actions, sécurités, etc........	766,963 75
Dû par des agents de réserve approuvés........	482,392 79
Dû par d'autres banques nationales........	62,295 91
Dû par des banques d'Etat et banquiers........	11,947 62
Maison de banque, meubles et installations........	95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées........	16,287 73
Chèques et autres items comptant........	$1,310 94
Changes pour le Clearing house........	189,961 78
Billets d'autres banques........	6,650 00
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents........	12,232 32
Espèces........	238,302 50
Billets légal tender........	45,000 00— 464,297 54
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)........	2,250 00
Total........	$4,304,647 45

PASSIF.

Capital-action payé........	$500,000 00
Fonds de surplus........	700,000 00
Profits non divisés........	137,228 27
Billets de banques nationales en circulation........	34,500 00
Dividendes non payés........	1,508 00
Dépôts individuels sujets à chèques........	$2,996,440 76
Certificats de demande des dépôts........	[illegible]
Chèques certifiés........	56,704 75
Chèques du caissier en circulation........	300 00
Dû à d'autres banques nationales........	86,644 65
Dû aux banques d'Etat et banquiers........	71,808 75
	86,686 97—2,930,922 90
Total........	$4,304,647 45

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, William Palfrey, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Souscrit et juré pardevant moi ce 5me jour d'octobre 1892.

[illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN..............	$12 00
SIX MOIS..............	6 00
TROIS MOIS..............	3 00
UN MOIS..............	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN..............	$3 00
SIX MOIS..............	1 50
QUATRE MOIS..............	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73.

L'Abeille de la [illegible]

Bureaux: [illegible]

NOUVELLE[illegible]

SAMEDI, 22 [illegible]

VAr[illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAMER [illegible]

Commençant [illegible]

Quittera Milneburg au Dépôt du chemin tête de la rue des [illegible]

MARDIS, à l'arrivée [illegible]
JEUDIS, [illegible]
SAMEDIS (Mandeville) [illegible]

Revenant, [illegible]

LUNDIS [illegible]
MERCREDIS [illegible]
VENDREDIS [illegible]

TOUS LES DIMANCHES [illegible]

Frêt reçu tous les [illegible] de fer Louisville & N[illegible] Girod.

W. O. C[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

TRANSAT[illegible]

LA BOURGOGNE [illegible]
LA TOURAINE [illegible]
LA GASCOGNE [illegible]

Prix du passage [illegible]

A. MOULTON, 19 rue du Camp.

LIGNE [illegible]

POUR NEW YORK [illegible]

KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA.

CHEMIN[illegible]

QUEEN [illegible] CINCINNATI [illegible]

Temps pour Cin[illegible]
Temps pour New [illegible]

D. G. EDWARDS, Genl Pass. Agent, Cincinnati, O.

Scientific [illegible]

JOURNAUX [illegible]

COURRIER DE FRANCE

L. DERMIG[illegible], 126 W. 25th Stre[illegible]

FEUILL[illegible]

LA MAR[illegible]

QUATRE S[illegible]

M. MOR[illegible]

PREMIÈRE [illegible]

SERMENTS [illegible]

—Allons!—murmura [illegible] les bonheurs à la fois pourtant, le plus [illegible] amour! La liberté m[illegible] tune me sourit [illegible] cette surprise [illegible] ma pauvre Maria! [illegible]

Et comme Me [illegible] correspondance, Maur[illegible]

—Mon oncle ayant [illegible] dois-je concevoir enfin [illegible]

L'avocat [illegible] secouant la tête [illegible]

—M. Boncert ne [illegible] parler devous et il ne [illegible] à votre mariage avec [illegible] l'a déclaré au juge d[illegible] tant, pour qu'on vous [illegible] ment que Mlle Maria [illegible] aussi longtemps que [illegible] France. Il [illegible] savoir elle que [illegible] définitivement installé à [illegible]